Informations de base

2007/2514(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation au Darfour **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux **Zone géographique** Soudan	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Affaires générales	2795	2007-04-23
	Affaires générales	2780	2007-02-12
	Affaires générales	2789	2007-03-05

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/02/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
14/02/2007	Débat en plénière		
15/02/2007	Décision du Parlement	T6-0052/2007	Résumé
15/02/2007	Résultat du vote au parlement		
15/02/2007	Fin de la procédure au Parlement		
05/03/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
23/04/2007	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2514(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0068/2007	14/02/2007	
Proposition de résolution		B6-0069/2007	14/02/2007	
Proposition de résolution		B6-0070/2007	14/02/2007	
Proposition de résolution		B6-0071/2007	14/02/2007	
Proposition de résolution		B6-0072/2007	14/02/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0052/2007	15/02/2007	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)1730	30/04/2007	

Résolution sur la situation au Darfour

2007/2514(RSP) - 15/02/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Darfour. Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN et Verts/ALE.

Le Parlement demande aux gouvernements des États membres de l'Union européenne, au Conseil et à la Commission de prendre leurs responsabilités et de tout mettre en œuvre pour protéger effectivement les populations du Darfour d'un désastre humanitaire, qui a fait au moins 400.000 morts et plus de 2 millions et demi de réfugiés et de personnes déplacées au cours de ces trois dernières années.

Les députés demandent aux Nations unies d'agir conformément au concept de « responsabilité de protéger », même en l'absence de consentement de la part du gouvernement soudanais, et de **fixer clairement une date pour le déploiement d'une force de maintien de la paix** soutenue par les Nations unies au Darfour, afin de sécuriser des couloirs d'acheminement de l'aide humanitaire pour venir en aide aux populations de la région dans le besoin.

La résolution appelle également la communauté internationale, y compris les États-membres de l'UE à fournir l'équipement nécessaire à l'établissement d'une zone de non-survol dans la région.

Le Parlement invite les institutions de l'UE et les autres acteurs internationaux à appliquer des sanctions visant toute partie qui viole le cessez-le-feu de 60 jours conclu le 11 janvier 2007 entre le gouvernement soudanais et les groupes rebelles. Il se prononce pour la mise en place de sanctions économiques ciblées à l'encontre des responsables, y compris des interdictions de voyager ou des gels d'actifs, à l'instar des mesures prises à l'instar des mesures prises par le passé à l'égard d'autres pays tels que le Belarus ou la Corée du Nord, en y incluant la menace d'un embargo sur le pétrole.

Les députés demandent également à la Chine de cesser ses exportations d'armes vers le Soudan et de ne plus bloquer les décisions concernant des sanctions ciblées à l'encontre du gouvernement soudanais au sein du Conseil de sécurité des Nations unies.

Résolution sur la situation au Darfour

2007/2514(RSP) - 23/04/2007

Le Conseil a mené un débat sur la situation au Soudan/Darfour en présence de M. Jan Eliasson, envoyé spécial des Nations unies, qui a informé les ministres de l'évolution récente de la situation. À l'issue du débat, le Conseil a adopté les principales conclusions suivantes:

Le Conseil demeure extrêmement préoccupé par les conditions de sécurité déplorables qui règnent au Darfour et continuent de mettre en danger la population civile et d'entraver les efforts déployés par les organisations humanitaires pour apporter l'aide tant attendue. Il engage toutes les parties à se conformer aux accords de cessez-le-feu et à respecter la neutralité de la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS). Rappelant que la résolution 1591 (2005) du Conseil de sécurité des Nations unies prévoit que toute personne faisant obstacle au processus de paix sera tenue pour responsable, le Conseil réaffirme qu'il est favorable à ce que le Conseil de sécurité examine d'urgence de nouvelles mesures.

Le Conseil est également préoccupé par les violations persistantes des droits de l'homme dans la région. À cet égard, il se félicite de l'adoption par consensus, lors de la 4ème session du Conseil des droits de l'homme, d'une résolution sur la situation au Darfour, qui met l'accent sur la gravité des violations des droits de l'homme qui ont été perpétrées et crée un groupe indépendant d'experts de haut niveau pour favoriser l'application des recommandations sur le Darfour. Le Conseil engage le gouvernement soudanais à coopérer pleinement avec ce groupe.

Soulignant qu'il est urgent de parvenir à un accord politique global pour régler le conflit au Darfour, le Conseil réaffirme qu'il soutient sans réserve les efforts déployés par l'envoyé spécial de l'Union africaine, M. Salim Salim et par l'envoyé spécial des Nations unies, M. Jan Eliasson, afin de relancer la voie politique et encourage toutes les initiatives régionales à coordonner étroitement leurs activités dans ce cadre. Il invite toutes les parties au conflit à contribuer à l'instauration d'un climat propice à la négociation.

Insistant sur la nécessité de renforcer les capacités de l'AMIS au Darfour, le Conseil salue l'accord conclu entre le gouvernement soudanais, les Nations unies et l'Union africaine sur la mise en œuvre de toutes les dispositions du module d'appui lourd. Il rappelle qu'il est urgent de passer à une mission hybride Union africaine-Nations unies à part entière au Darfour et se félicite des progrès accomplis récemment dans ce sens.

Le Conseil demeure préoccupé par le fait que la crise du Darfour accentue les tensions dans les pays voisins et exprime en particulier l'inquiétude que lui inspirent les affrontements directs qui ont eu lieu entre les forces armées tchadiennes et les forces armées soudanaises à la frontière entre les deux pays . L'UE demande aux deux parties de s'abstenir de toute nouvelle escalade et de respecter intégralement les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'accord de Tripoli de 2006.

Le Conseil affirme une nouvelle fois qu'il soutient sans réserve l'accord de paix global, qui reste essentiel pour parvenir à une paix durable sur l'ensemble du territoire soudanais, y compris au Darfour et dans la partie orientale du Soudan. Si des progrès ont été réalisés, certaines dispositions cruciales n'ont pas été mises en œuvre dans les délais prévus. Les retards concernant la délimitation de la frontière nord-sud, le règlement de la question d'Abyei et la préparation des élections législatives prévues pour 2009 sont particulièrement inquiétants. Le Conseil invite les deux parties à l'accord à intensifier leurs efforts, et il est disposé à soutenir toute action destinée à accélérer le processus de mise en œuvre.

L'UE réaffirme sa volonté de contribuer à l'avènement d'un Soudan pacifique, prospère et uni, y compris par les efforts incessants du représentant spécial de l'UE pour le Soudan.